

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX

N° 09-020-ST

A R R E T E

Nous, Maire de la Commune de Magny les Hameaux
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 et L 2215-1, concernant les pouvoirs de police du Maire,
Vu le code de la Route,
Vu le code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,
Considérant la demande effectuée par la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines, le 23 février 2009 concernant les travaux d'entretien de l'éclairage public à réaliser sur le territoire de la ville

ARRETE

- Article 1 :** La Société INEO INFRA – 165 rue Jean Jaurès 79130 LES MUREAUX - est autorisée à empiéter sur le domaine public pour effectuer des travaux d'entretien de l'éclairage public sur l'ensemble des voies – 78114 Magny les Hameaux à compter du 27 février 2009 jusqu'au 31 mai 2009
- Article 2 :** la mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire sont à la charge de l'entreprise
- Article 3 :**
- la circulation se fera sur une voie en fonction de l'avancement des travaux par feux tricolores en alternat
 - le stationnement sera interdit au droit des travaux
 - la vitesse sera limitée à 30 km/h
- Article 4 :** L'arrêt de tous véhicules sera considéré comme gênant, la mise en fourrière sera Prescrite si le conducteur est absent ou refuse sur injonction des agents de faire Cesser le stationnement irrégulier.
- Article 5:** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny les Hx
 - La Société INEO INFRA
 - La Police Municipale
 - Le Centre de Secours Principal de St Quentin en Yvelines
 - SQYBUS – 9 rue JP Timbaud 78190 TRAPPES
 - CTM
 - La Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines

A Magny les Hameaux, le 27 février 2009

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué aux Travaux

Et à la Gestion Urbaine

René BISCH